

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Rue Edouard Branly – Cession gratuite d'une partie de la parcelle AI 237 située sur la voie publique et appartenant à Monsieur BODE et Madame LEOPOLD

DEL-2016-073

Numéro de la délibération : 2016/073

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, acquisitions

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 27/06/2016

Date de convocation du conseil : 21/06/2016

Date d'affichage de la convocation : 21/06/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Jean-Pierre DUPONT par M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Annie GUILLEMOT par M. Michel GUILLEMOT, Mme Véronique LE BOURJOIS par M. Hervé JESTIN.

Était absente : Mme Madeleine JOUANDET.

**Rue Edouard Branly – Cession gratuite d'une partie de la
parcelle AI 237 située sur la voie publique et appartenant à
Monsieur BODE et Madame LEOPOLD**

Rapport de François-Denis MOUHAOU

La Ville de PONTIVY a été sollicitée par Madame LEOPOLD et Monsieur BODE, propriétaires des parcelles cadastrées AI 236 et AI 237 situées rue Edouard Branly, afin de régulariser l'emprise foncière de la parcelle AI 237.

En effet, il s'avère qu'une partie de cette parcelle, représentant environ 10 m² à l'angle des rues Edouard Branly et des Ajoncs, constitue l'emprise de la voie publique.

Aussi est-il proposé une cession gratuite de cet espace au profit de la commune.

Nous vous proposons :

- d'approuver la cession gratuite au profit de la Ville de PONTIVY de la partie de la parcelle AI 237 constituant pour partie l'emprise du carrefour entre les rues Edouard Branly et des Ajoncs, les frais étant à la charge de la commune,
- d'autoriser la Maire à signer l'acte correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 juin 2016

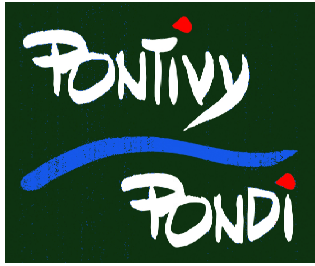
**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**



Plan de masse

Récupération partielle
Parcelle AI 237
Intersection rue des Ajoncs / rue Édouard Branly



1:500

0 2,5 5
Mètres

